



No de résolution



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 29e jour du mois de mars 2021 à 18 h 00, à huis clos au complexe municipal, sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents par conférence téléphonique :

Mesdames les conseillères

Nathalie Ayotte
Nicole Martel
Chantal Brien

Messieurs les conseillers

Marc-André Desjardins
Michel Gagnon
Pierre-Étienne Thériault
François Moreau
Fernand Gendron

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier et avocat sont également présents.

ET IL EST 18 H 05

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2021-03-0138

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour modifié;

CONSIDÉRANT la présence de tous les membres du conseil et leur consentement à l'ajout d'un point à l'ordre du jour, conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2021-03-0139

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 29 mars 2021, avec l'ajout du point suivant :

2.3 Entente de subvention - projet d'habitation - Habitations Indigo – autorisation de signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT DE LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES ET/OU AVIS D'INTÉRÊT OU NÉGOCIATION AUX FINS DE SOLLICITER LE MARCHÉ

CONSIDÉRANT la demande de différents services pour l'acquisition de biens, services et travaux, il y a lieu d'autoriser le chef de division de l'approvisionnement à lancer des appels d'offres ou avis d'intérêts pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins et exigences opérationnelles de ces services;

CONSIDÉRANT que l'article 8.3.3 de la politique d'approvisionnement rend obligatoire l'autorisation du conseil pour lancer un appel d'offres de plus de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2021-03-0140

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'autoriser le chef de division de l'approvisionnement à lancer les appels d'offres ou avis d'intérêt/d'intention ou négociation pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins et exigences opérationnelles de la Ville pour :

- Services professionnels pour le projet de réhabilitations des ponceaux phase II et III (Projet 2021-ST-014);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT – PARTIE DU LOT 6 002 342 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la partie du lot 6 002 342 sera incessamment la propriété de la Ville de L'Assomption;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la vente de ce terrain vacant vise la réalisation d'un projet du réseau de la santé et des services sociaux (maison des aînés);

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la partie du lot 6 002 342 est consentie pour la somme de 2 192 370 \$, plus les taxes applicables, à parfaire suite aux démarches d'expropriation de la Ville en cours;

CONSIDÉRANT que l'acheteur assumera une partie des coûts réel de la construction de la rue, estimée à 292 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2021-03-0141

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

D'autoriser la signature par le maire et le greffier de la promesse bilatérale de vente et d'achat avec le CISSS de Lanaudière relative à une partie du lot 6 002 342 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, dans le cadre du dossier de la maison des aînés, le tout, conditionnellement à l'acquisition par la Ville de ce lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 ENTENTE DE SUBVENTION - PROJET D'HABITATION - LES HABITATIONS INDIGO - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet d'habitation Les Habitations Indigo situé sur le territoire de la Ville de L'Assomption et déposé dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'apporter un soutien financier au projet;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2021-03-0142

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'autoriser la signature par le maire et le greffier de l'entente de subvention pour le projet d'habitation Les Habitations Indigo à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec afin de permettre à la Ville d'augmenter sa contribution financière au Projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

3.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE L'URBANISATION DU BOULEVARD L'ANGE-GARDIEN NORD (ROUTE 343) - AVENANT NO 1 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la firme Les Services EXP inc. a obtenu le contrat selon les critères d'évaluation et conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT les nouveaux intrants à l'effet que les conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc à l'intérieur du tronçon à l'étude sont dans un mauvais état et qu'il est nécessaire de les remplacer et d'ajouter une conduite pluviale;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 275-2020 sur la gestion contractuelle de la Ville de L'Assomption;

CONSIDÉRANT les articles 15 et 16 de ce règlement qui encadrent les modifications accessoires aux contrats ainsi que les dépassements de coûts;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2021-03-0143

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

D'approuver l'avenant no 1 au montant de 65 447,81 \$, taxes incluses, à Les Services EXP, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, ainsi que l'ajout d'une conduite pluviale sur le tronçon visé par le projet d'urbanisation du boulevard de l'Ange-Gardien Nord (route 343).

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer tout document pour donner effet à ce qui précède.

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt 269 à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 DEMANDE DE DÉMOLITION - BÂTIMENT PRINCIPAL - 470, RANG DE L'ACHIGAN

CONSIDÉRANT que cette propriété n'est pas répertoriée dans l'inventaire et mise en valeur du patrimoine bâti Dorion;

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel « Les Jardins du Faubourg »;

CONSIDÉRANT l'entente promoteur pour le développement « Les Jardins du Faubourg » liant ce dernier à la Ville;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la démolition permettra la construction de trois nouvelles habitations unifamiliales.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2021-03-0144

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

D'accepter la démolition du bâtiment principal tel que soumis par le demandeur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2021 et portant le no CCU2021-039.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-03-0145

Une période de questions est offerte au public par courriel.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2021-03-0146

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 18 H 10

Sébastien Nadeau
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat